

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 7 avril 2020 à 19h00, en vidéo-conférence, à laquelle sont présents messieurs les conseillers et madame la conseillère suivant(e)s :

Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
André Rainville Pierre Brien s'est joint à la réunion à 19h35.

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

20.04.1

Ouverture de la séance ordinaire du 7 avril 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h14, après avoir constaté le quorum.

20.04.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2020

Il est proposé par madame Louise Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 avril 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2020.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 24 mars 2020.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 Règlement sur la division du territoire en districts électoraux.
 - 6.2 Règlement sur la revitalisation de certains secteurs de la ville.
 - 6.3 20-919 – Règlement d'emprunt pour émissaires pluviaux.
 - 6.4 20-920 – Règlement d'emprunt Piste cyclable rue Western.
 - 6.5 20-916 – Règlement sur la tarification.
 - 6.6 20-848-33 – Modification de zonage.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour mars 2020.
 - 7.2 Achat de sel – regroupement UMQ.
 - 7.3 Sablage et peinture de balançoires.
 - 7.4 Avenants 1 et 2 et libération provisoire – MCW.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Plans et devis et surveillance de chantier – Émissaires pluviaux.
 - 8.2 Tour de refroidissement pour l'aréna.

8.3 Services professionnels et surveillance de chantier – Foster/Nord.

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 PIIA – 5480 Boulevard Industriel.

10. **SERVICE DU GREFFE**

10.1 Appui – Camps de jour.

10.2 Demande de C.A. – Lac Waterloo.

10.3 Mises à pied temporaire.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

11. VARIA

12. LEVÉE DE LA SÉANCE du 7 avril 2020.

13. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 12 mai 2020 À 19 HEURES.

Adopté

20.04.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour
- Aucune intervention.

20.04.4 Adoption du procès-verbal du 24 mars 2020
Il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 24 mars 2020
tel que présenté.

20.04.5 Dépôt de documents
20.04.5.1 Procès-verbal du CCU.

20.04.6 Adoption de règlements

20.04.6.1 Projet de règlement sur la division du territoire en six districts électoraux.

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020;

ATTENDU QUE Le Greffier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

Adopté

20.04.6.2 Règlement 20-710-8 sur la revitalisation de certains secteurs.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire apporter des modifications à son règlement sur la revitalisation de certains secteurs;

ATTENDU QUE Monsieur André Rainville a donné avis de motion qu'un règlement sera présenté pour adoption, en ce sens et qu'il a déposé, lors de la même séance, un projet dudit règlement pour consultation.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Normand Morin
Et adopté à l'unanimité

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-710-8 sur la revitalisation de certains secteurs.

Adopté

20.04.6.3

20-919 Emprunt émissaires pluviaux.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 mars 2020, avis de motion a été donné par monsieur Pierre Brien;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 802 352\$ pour la réfection des infrastructures d'émissaires pluviaux a été présenté et disposé pour consultation par le public.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-919 règlement décrétant une dépense et un emprunt de 802 352 \$ pour la réfection des infrastructures d'émissaires pluviaux.

Adopté

20.04.6.4

20-920 Emprunt piste cyclable rue Western.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 mars 2020, avis de motion a été donné par monsieur Robert Auclair;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement décrétant une dépense et un emprunt de 315 135 \$ pour la piste cyclable de la rue Western a été présenté et disposé pour consultation par le public.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-920 règlement décrétant une dépense et un emprunt de 315 135 \$ pour la piste cyclable de la rue Western.

Adopté

20.04.6.5

20-916-1 sur la tarification.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 mars 2020, avis de motion a été donné par madame Louise Côté;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 20-916-1 sur la tarification a été présenté et déposé pour consultation par le public.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-916-1 sur la tarification.

Adopté

20.04.6.6

Adoption du règlement d'amendement au zonage 20-848-33.

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, conseiller, appuyée par monsieur Normand Morin, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 20-848-33 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

20.04.7

Finance et administration

20.04.7.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie durant le mois de mars 2020;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020 et en autorise le paiement.

Adopté

20.04.7.2

Mandat pour quatre ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées.

ATTENDU QUE La Municipalité de Waterloo a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE La Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéti au long.

Que la ville de Waterloo confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024.

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou MRC ou Régie) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2020-2021 à 2022-2024 inclusivement.

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront variés et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

20.04.7.3

Sablage et peinture balançoires.

ATTENDU QUE Lors de l'élaboration du règlement d'emprunt parapluie 2019 le conseil municipal a prévu un montant pour du mobilier urbain;

ATTENDU QUE Le comité des travaux publics a demandé la confection à l'interne de cinq balançoires quatre places pour en faire l'installation dans les parcs;

ATTENDU QUE Ces balançoires ont dû être sablées et peinturées;

ATTENDU QUE La Ville fait affaire avec Peinture A3M et est satisfaite de leurs services.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la facture de A3M au montant de 6 507.59\$ toutes taxes incluses pour le sablage et la peinture des 5 balançoires quatre places.

Adopté

20.04.7.4

Avenants 1 et 2 et libération provisoire - MCW.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 23 octobre 2019, la Ville a octroyé à Athéna Construction le mandat de procéder à la réfection du clocher et de la mezzanine de la Maison de la culture pour un montant de 390 904.65 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a reçu, en date du 2 avril 2020, les avenants 1 et 2 dudit contrat, lesquels sont en lien avec une réduction des coûts relatifs aux matériaux et au temps d'exécution;

ATTENDU QUE Ces avenants réduisent le coût total du contrat d'un montant de 47 597.33 \$;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a reçu également la demande de libération provisoire des travaux.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 248 478.25 \$, taxes incluses, acceptant ainsi la réception provisoire des travaux d'infrastructure de la Maison de la culture.

Adopté

20.04.8

Adjudication de contrat

20.04.8.1

Émissaires pluviaux.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo a entrepris les démarches pour la réfection des émissaires pluviaux de la plage municipale du lac Waterloo et a obtenu la demande de C.A. 22 MDDELCC / MRC;

ATTENDU QUE La Ville avait rencontré les citoyens de ce secteur le 4 octobre 2018 et a fait part de ses intentions pour régler ledit problème;

ATTENDU QUE La Ville a décidé de phaser les travaux en deux étapes soit le remplacement des conduites du cours d'eau canalisé entre la rue Star et le lac Waterloo;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de services à St-Georges Structures et Civil pour la préparation des plans et devis pour soumissions et la surveillance des travaux.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de St-Georges Structures et Civil pour la préparation des plans et devis pour soumissions et la surveillance des travaux au montant de 23 040.99 \$ taxes incluses.

Adopté

20.04.8.2

Tour de refroidissement pour l'aréna.

ATTENDU QUE La ville est propriétaire d'une installation de tour de refroidissement à l'eau (ITRE) pour l'aréna Jacques-Chagnon;

ATTENDU QUE Le contrat pour le suivi et les échantillonnages qui doivent être prélevés dans le système afin d'évaluer l'état de fonctionnement courant de tous les systèmes doit être exécuté par une firme compétente;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics est satisfait des ouvrages de la firme Chem-Aqua et qu'une offre de service a été demandée pour un terme de trois ans.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Chem-Aqua au montant de 6 325.92\$, taxes incluses pour un contrat de service de l'entretien de la tour de refroidissement de l'aréna Jacques-Chagnon.

Adopté

20.04.8.3

Services professionnels – Rues Foster/Nord, Allen-O et Western.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 11 février 2020, le Conseil octroyait à Groupe METTA le contrat de préparation d'appel d'offres pour les services professionnels et surveillance de chantier des travaux de correction de drainage à l'intersection des rues Foster/Nord, de la rue Allen-O et partie de Western;

ATTENDU QUE Les soumissions ont été ouvertes le 18 mars 2020 et soumises à un comité d'analyse, lequel devait déposer ses recommandations le 2 avril, date à laquelle les enveloppes de prix seraient ouvertes;

ATTENDU QU' Il s'agit de soumissions à 2 enveloppes et que c'est le pointage final (combinaison de la note d'évaluation et du prix de soumission) qui détermine l'adjudicataire;

ATTENDU QUE 8 soumissionnaires ont déposé des offres de services mais que l'un d'eux n'était pas conforme, laissant ces 7 firmes éligibles :

FNX au montant de 226 500 \$ avec une note de 4.94 - 3^{ième} place;
Tetra Tech au montant de 248 175 \$ avec une note de 4.35 - 6^{ième} place;
Avizo au montant de 195 208 \$ avec une note de 5.83 - 1^{ière} place;
WSP au montant de 244 965 \$ avec une note de 4.53 - 5^{ième} place;
Cima + au montant de 245 110 \$ avec une note de 4.65 - 4^{ième} place;
EXP au montant de 214 695 \$ avec une note de 5.17 - 2^{ième} place;
Côté Jean au montant de 251 641 \$ avec une note de 4.17 - 7^{ième} place.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accorde à Avizo le contrat de services professionnels et de surveillance de chantier des travaux à l'intersection des rues Nord/Foster, de la rue Allen-O et Western pour un montant de 195 208 \$, plus les taxes, soit un montant de 224 440.40 \$, taxes incluses.

Adopté

20.04.9

Aménagement et urbanisme

20.04.9.1

PIIA – Enseigne 5480 Boul. Industriel.

ATTENDU QUE Le demandeur présente à la municipalité une demande de permis d'affichage d'une industrie de moulage de plastique par injection au 5480, Boul. Industriel;

ATTENDU QUE Le bâtiment se trouve dans la zone I-4 qui est assujettie au PIIA;

ATTENDU QUE Cette demande consiste à installer deux nouvelles affiches, soit une faisant face au Boulevard Industriel avec le message Sterilite et une faisant face à la rue Lewis-O avec le message Plastique Moulin située aux portes de l'expédition;

ATTENDU QUE Le fond en dibond ¼" d'épaisseur avec lettrage de 1" d'épaisseur pour les deux affiches;

ATTENDU QUE Les membres du CCU croient que le nouvel affichage est une belle amélioration à l'ancien affichage temporaire, ne fait qu'agrémenter le secteur et améliore ainsi l'aspect visuel de celui-ci.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande d'affichage proposée sur l'immeuble situé au 5480, Boul. Industriel.

Adopté

20.04.10

Service du greffe

20.04.10.1

Appui aux camps de jour.

ATTENDU Le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska;

ATTENDU L'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers;

ATTENDU QUE Les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés;

ATTENDU QUE Les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient;

ATTENDU La difficulté de recrutement reliée à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour;

ATTENDU QUE Les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil soutient Zone loisir Montérégie le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en lien avec :

- Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés.
- L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services.
- Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir 'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

Adopté

20.04.10.2

Demande de C.A. – Lac Waterloo.

ATTENDU QUE Les documents nécessaires au dépôt de la demande de CA pour le contrôle du myriophylle à épis au lac Waterloo sont complétés;

ATTENDU QUE Pour poursuivre avec le dépôt de la demande de CA, une résolution du Conseil doit être adoptée afin d'autoriser l'organisme RAPPEL pour effectuer le dépôt de la demande.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'organisme RAPPEL à procéder à la demande de certificat d'autorisation pour les travaux prévus au Lac Waterloo afin d'éradiquer le myriophylle à épis.

Adopté

20.04.10.3

Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19

ATTENDU L'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE La Ville doit respecter les mesures identifiées par les autorités gouvernementales à ce titre;

ATTENDU La révision des besoins organisationnels en fonction des services essentiels à maintenir et des tâches qui doivent être effectuées dans le respect des mesures de distanciation sociale;

- ATTENDU QUE Les employés attirés à des fonctions qui entrent dans la catégorie des services essentiels sont en poste;
- ATTENDU QUE Plusieurs employés municipaux sont en télétravail afin de réduire au minimum les risques de propagation du coronavirus;
- ATTENDU QU' Un faible pourcentage des employés municipaux ne peut être attiré au télétravail ou n'entrent pas dans la catégorie des services essentiels;
- ATTENDU Les efforts déployés pour maintenir le plus grand nombre d'emplois possible;
- ATTENDU Le contexte évolutif de la situation;
- ATTENDU QUE Ces mises à pied sont dues à des circonstances exceptionnelles et que de telles décisions ne sont jamais aisées;
- ATTENDU Les conventions collectives de travail en vigueur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

QUE les salariés membres du Syndicat des employés municipaux de la ville de Waterloo représentant les employés du bureau d'immatriculation (CSD), identifiés à la note de service datée du 7 avril 2020, soient mis à pied de façon temporaire, et ce, à compter du 10 avril 2020 à la fin de la journée;

QUE les salariés membres du Syndicat des employés municipaux de la ville de Waterloo (CSD), identifiés à la note de service datée du 7 avril 2020, soient mis à pied de façon temporaire, et ce, à compter du 10 avril 2020 à la fin de la journée;

QUE la Ville prenne toutes mesures additionnelles appropriées permettant de s'ajuster au contexte évolutif de la situation;

QUE le directeur général, la conseillère du Service des ressources humaines et tous directeurs visés soient instruits d'appliquer la présente résolution tel que décidé aux présentes.

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

En raison de la COVID-19, les séances sont tenues à huis clos.

20.04.11

Varia

20.04.12

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 7 avril 2020 est levée à 19h42

20.04.13

Prochaine assemblée

Mardi, le 12 mai 2020 à 19 heures.

Maire

Greffier